

Journée départementale

L'accompagnement des ménages en situation d'incurie dans leur logement



Programme

09h30 - Introduction

10h00 – L'incurie de quoi parle -t-on ?

10h45 – Pause

11h00 – éclairage pluriel

12h15 – Déjeuner

13h50 – Méthodes et ressources d'accompagnement

15h00 – Présentation des outils

16h15 – Synthèse et conclusion

● Vos questions par SMS au 06 16 81 44 58



Introduction

Mathieu BLET, SGAPréfecture 35 sous-préfet référent habitat indigne du département

David LE GOFF, Directeur de l'ARS-DD35

Caroline ROGERMOIGNEU, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage

Isabelle ROLLAND, Adjointe au maire de Retiers, Présidente de l'UDCCAS



[Copier le lien de participation](#)



- 1 Allez sur [wooclap.com](https://www.wooclap.com)
- 2 Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code
d'événement
ALUZOJ



- 1 Envoyez [@ALUZOJ](https://twitter.com/ALUZOJ) au **06 44 60 96 62**
- 2 Vous pouvez participer



Quand vous entendez « incurie »
à quoi pensez -vous ?

<https://app.wooclap.com/events/ALUZOJ/0>



Et vous, qu'attendez -vous de cette journée ?

- Connaître les ressources existantes
- Mieux comprendre l'incurie
- Enrichir les pratiques professionnelles
- Echanger et rencontrer d'autres acteurs
- Connaître les rôles des autres acteurs pour mieux se coordonner

<https://app.wooclap.com/events/ALUZOJ/0>

● L'incurie de quoi parle -t-on ?

Sylvie MOISDON-CHATAIGNER, Professeur des Universités,
Faculté de droit et de science politique de Rennes

Dr Philippe Le FERRAND, Psychiatre, CHGR

● L'incurie de quoi parle -t-on ?

[L'incurie dans l'habitat - YouTube](#)

● L'incurie de quoi parle -t-on ?



● L'incurie de quoi parle -t-on ?



● L'incurie de quoi parle -t-on ?





Pause



● L'incurie : éclairage pluriel

Sylvie MOISDON-CHATAIGNER, Professeur des Universités,
Faculté de droit et de science politique de Rennes

Dr Philippe LE FERRAND, Psychiatre, CHGR

Gaëlle DOARE, Juriste, NEOTOA

Thomas JAMIER, Juriste, NEOTOA

Isabelle ROLLAND, Adjointe au maire de Retiers, Présidente de
l'UDCCAS

Nathalie RAHYER, Chargée lutte contre l'habitat indigne, DDTM

PARTIE HABITATION

Art. L1311-4 CSP

**Danger ponctuel
Imminent pour la santé
publique**

Accumulation de déchets

Art. L.511-19 CCH

**Danger imminent
pour la santé ou la sécurité
physique des personnes**

Accumulation de déchets
+
Autres désordres éventuels
(risque électrocution,
risque d'hypothermie ...)
+
Hébergement si besoin

PARTIE EXTÉRIURE

Art. L.541-2 CE

**Protection de la santé
de l'homme et de
l'environnement**

Présence aux abords
du logement de produits
et/ou déchets nocifs sur le
sol, la flore, la faune,
polluant l'eau, l'air
et constituant une
pollution visuelle

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'URGENCE

MISE EN DEMEURE DU MAIRE

EXÉCUTION D'OFFICE

des prescriptions si non réalisées dans les délais fixés

MAIRE
ou à défaut l'État

ÉTAT

MAIRE



Synthèse de la matinée





Déjeuner



● Méthodes et ressources d'accompagnement

Sandrine GAUTIER, Responsable du CDAS Le Blosne,

Fanny L'HOSTIS, Assistante sociale au Centre Hospitalier Universitaire de Rennes

Marie-Lorine OREO, CCAS Dinard

Sylvie MOISDON-CHATAIGNIER, Professeur des Universités, Faculté de droit et de science politique de Rennes

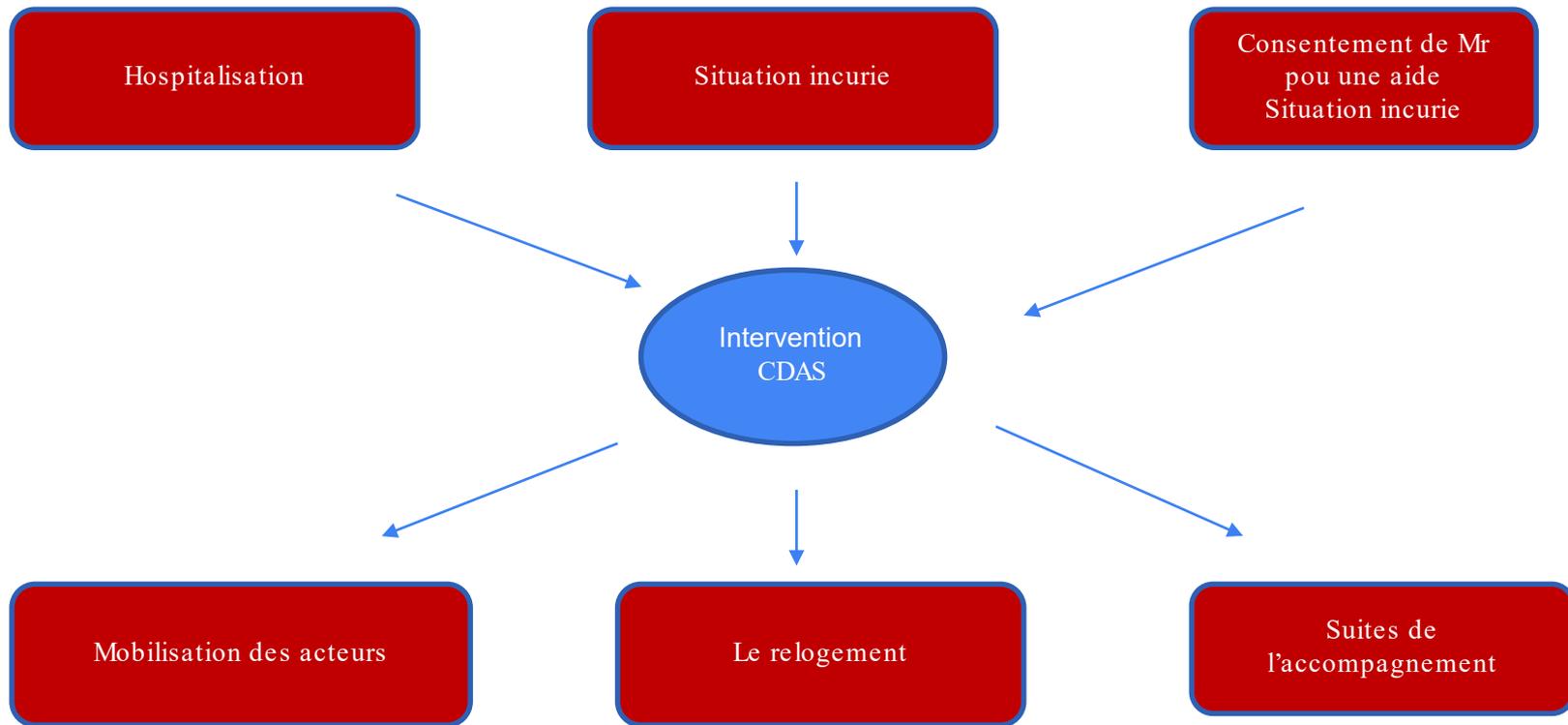
Dr Elisabeth SCHEPPARD, Psychiatre, CHGR

● Vignette 1 : situation milieux urbain / rural

Sandrine GAUTIER, Responsable du CDAS Le Blosne

Situation en milieu urbain CDAS LE BLOSNE.

Homme seul, 62 ans
Célibataire sans enfant
Locataire T1 bailleur social
Plus aucun lien familial depuis
plusieurs années
Perçoit AAH
Fort sentiment de solitude.



Situation rurale

CDAS Pays La Roche aux fées

Femme seule, 75 ans, en retraite

**Propriétaire d'un petit corps de
ferme en campagne avec une
basse cour et des animaux.**

**Dans le déni de la situation
d'incurie.**

**Ne se nourrit pas correctement,
problème de santé.**

Isolée.

Intervention du CDAS sur sollicitation de Mme.

Constat de la situation
d'incurie : logement

Recherche de solution et
mobilisation d'acteurs

Travail du lien de
confiance avec Mme

Intervention de l'acteur de confiance de Mme

Un nettoyage modéré
mais accepté

Mobilisation de Mme

Situation qui se
reproduit

● Vignette 2 : situation approche santé

Fanny L'HOSTIS,

Assistante sociale au Centre Hospitalier Universitaire de Rennes

● Vignette 3 : situation CCAS

Marie-Lorine OREO, CESF, CCAS Dinard

Situation de Monsieur Z.

**syndrome de Diogène
dépression**

**Sans chauffage depuis le mois
d'octobre**

Sans eau chaude

Traitement médical inefficace

État du logement lors de la demande d'aide financière/ présentation au CA

- Travaux impossible : droit de retrait de toutes les entreprises / pas d'infirmière/ pas d'aide à domicile /pas de chauffage/ pas d'eau chaude.

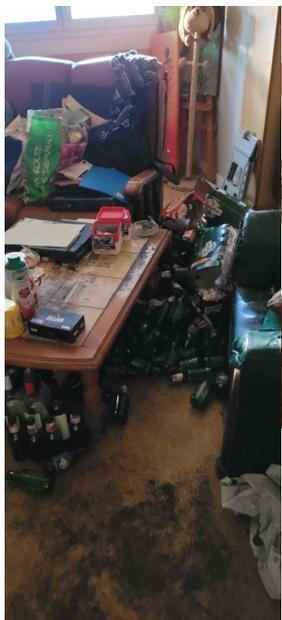


Vitre cassée/
bâche bleue



26/09/2022 Visite bailleur social

État du logement lors de la demande d'aide financière/ présentation au CA



26/09/2022 Visite bailleur social

Réunion de coordination

- chargée d'évaluation et de suivi social CLIC Côte d'Emeraude ,
- CSG du CDAS du Pays Malouin ,
- médecin territorial du CDAS du Pays Malouin ,
- MJPM, président de l'agence (aide à domicile) ,
- coordinatrice de parcours Appui Santé Rance Emeraude ,
- médecin traitant Partenaires
- excusés : infirmière territoriale du CDAS du Pays Malouin, CESF du CCAS de Dinard (en congés).

Interventions

- Service d'aide à domicile : pendant un mois en Juillet 2021 à la suite d'une hospitalisation. Suspension des passages puis reprise en Septembre 2022. Passage 2h/semaine pour l'entretien du logement
- Société de nettoyage : 1^{re} intervention en Mai 2022.
- demande de FSL. Passage en commission le 08 Novembre 2022 = > refus le 09 novembre 2022
- Médecin traitant : Passage tous les 3 mois au domicile.

Intervention infirmière pour la prise des médicaments

Intervention entreprise de nettoyage

Intervention EIFFAGE / entreprise pour le chauffage

Intervention aide à domicile

Intervention du travailleur social

Avant



Après



Pendant



Après



● Présentation des outils

Sandrine GAUTIER, Responsable du CDAS Le Blosne

Anne-Sophie REUZE, Chargée de mission CD 35 schéma d'intervention

Françoise POUPAULT, Chargée de mission ARS DD 35 schéma d'intervention

Dr Elisabeth SHEPPARD Psychiatre CHGR Hylo

Namir ARAZAM, Responsable pôle social Espacil, ADO hlm Hylo

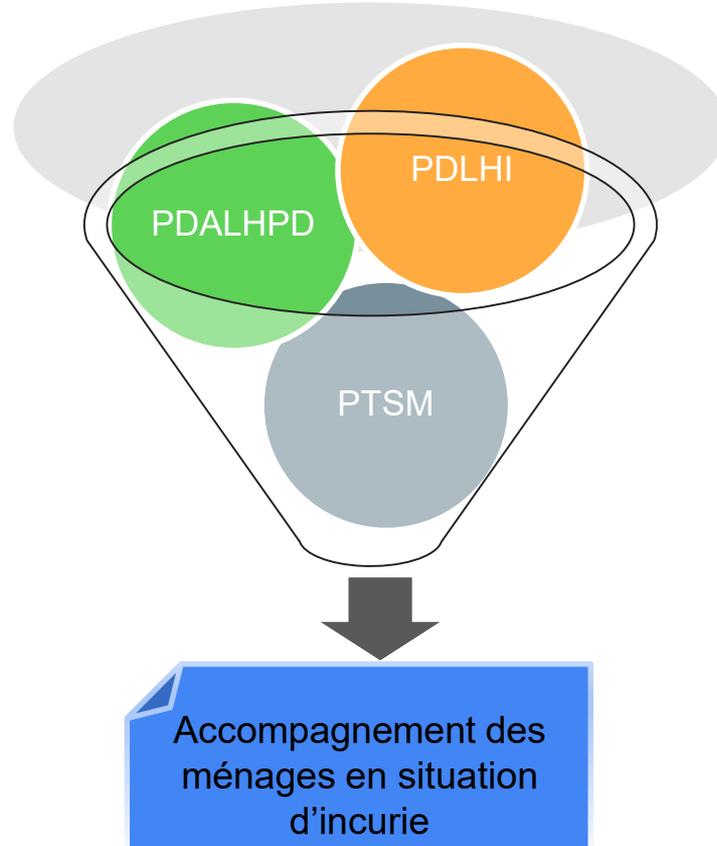
Schéma d'intervention

Sandrine GAUTIER, Responsable du CDAS Le Blosne,

Anne-Sophie REUZE, Chargée de mission CD 35 schéma d'intervention

Françoise POUPAULT, Chargée de mission ARS DD 35 schéma d'intervention

● Origine du projet



● Méthodologie

DIAGNOSTIC

Questionnaire

- Diffusé à 677 acteurs du territoire

Des résultats partagés avec un groupe de travail pluripartenarial

- Difficultés d'intervention liées à la non-demande des personnes
- Difficultés à identifier des relais et des informations et ressources mobilisables
- Difficultés à mettre en place un plan d'action/d'accompagnement coordonné
- Sentiment d'isolement

Méthodologie

PISTES DE TRAVAIL

Besoins répertoriés

- Besoin d'identifier un process d'accompagnement et les ressources mobilisables
- Besoin de compléter l'évaluation sociale par une évaluation médicale pour comprendre les ressorts de la situation et éviter la répétition
- Besoin de disposer de lieu/instance d'échanges et de coordination
- Besoin de formation

3 actions à mettre en œuvre:

- L'organisation d'une journée consacrée à la thématique
- La création d'une équipe mobile expérimentale
- La création d'un outil pour identifier un process de prise en charge et les ressources mobilisables

- L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION D'INCURIE -

↳ les étapes : Le parcours d'accompagnement est rarement linéaire, aussi chaque étape est mobilisable en continu, selon la spécificité des situations.

① REPÉRER

Repérer pour partager l'information et constituer un réseau d'acteurs à mobiliser



② MOBILISER

Mobiliser les acteurs pour partager le diagnostic et se coordonner pour établir un plan d'accompagnement co-construit.



③ METTRE EN ŒUVRE

Mettre en œuvre le plan d'accompagnement en mobilisant les ressources sanitaires, sociales, financières, etc



④ EN DERNIER RECOURS

Répondre aux situations très complexes, d'opposition majeure du ménage ou prendre des dispositions contraignantes en cas de danger pour la santé ou la sécurité du ménage ou de son voisinage.



Cette étape peut être déclenchée à tout moment suivant la situation.



1 REPÉRER



Vous êtes pompiers, familles, voisins, bénévoles, bailleurs privés et vous avez connaissance d'un ménage en situation d'incurie. Ex : Une aide à domicile sau cours d'une nouvelle intervention.



Vous êtes travailleur.se sociale, bailleur social et vous êtes amené.es à accompagner un ménage en situation d'incurie.



Vous signalez la situation au Guichet unique logement unique (GULI) * 1 *

Qui transmettra le signalement en fonction du statut d'occupation :

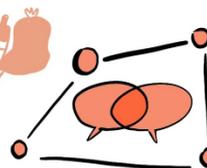
- Au maire et/ou au service communal d'hygiène et de santé (SCHS) si le ménage est propriétaire occupant ou locataire d'un logement communal
- Au bailleur social : si le ménage est locataire du parc social
- À un travailleur social (centre départemental d'action sociale (CDAS), centre communal d'action sociale (CCAS), centre intercommunal d'action sociale (CIAS), mandataire judiciaire etc.) : si le ménage est locataire du parc privé.



Vous recherchez et collectez les informations sur la situation. (Pas de signalement à GULI)



Vous identifiez et mobiliser un réseau de partenaires : intervenants sociaux et/ou médico-sociaux, bailleur social, maire, etc.



2 MOBILISER & SE COORDONNER

Les acteurs, dispositifs et instances.

Qui?

Concertation entre l'interlocuteur qui reçoit le signalement GULI et/ou le professionnel qui repère le ménage et selon la situation avec :

- Les travailleurs sociaux (CDAS, CCAS, CIAS, mandataire judiciaire, autres organismes...)
- La mairie et/ou le SCHS si le ménage est locataire d'un logement communal, d'un logement privé ou propriétaire occupant ou le bailleur social si le ménage est locataire d'un logement social

Et en tant que de besoin avec :

- Les structures d'appui et d'évaluation : dispositif d'appui à la coordination (DAC), Equipes mobiles,
- Des professionnels de santé
- Le(s) propriétaire(s)
- Toute personne tierce qui a la confiance du ménage en situation d'incurie : associations, proches, voisins, famille, etc.

Comment?

En prenant d'abord appui sur les instances de coordination si elles existent sur le territoire telles Lampadaire, Mats pour Mauv, Rampes ou les instances internes aux CDAS

En cas de besoin de soutien pour solliciter des partenaires complémentaires ou pour compléter le diagnostic partagé, possibilité de saisir :

- la commission HYLO * 2 * : pour les locataires d'un logement social ou communal, ou pour les locataires d'un logement privé avec un projet d'orientation vers le parc social
- la Commission Cas complexe Habitat Indigne * 3 * : pour les propriétaires occupants et les locataires du parc privé sans projet d'orientation vers le parc social

Pourquoi faire?

Pour partager un diagnostic, établir un plan d'accompagnement concerté, identifier un pilote et répartir les rôles et engagements de chacun et chacune.



3 METTRE EN ŒUVRE

Prise en charge sanitaire en santé mentale et/ou somatique

Hospitalisation Etablissements de santé

Prise en charge ambulatoire gérée par :

Les établissements de santé :

Centre médico psychologique (CMP) *4*, SEDOM *5*, Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) *6*, équipes mobiles *7*

Les professionnels de santé libéraux :

Médecin généraliste, structure d'exercice coordonnée, autres professionnels de santé DAC *8*

Maintien à domicile

Services d'aide à domicile

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) *13*

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) *14*

Accompagnement social et dispositifs logement

CDAS, CCAS,
Centre local d'information
et de coordination (CLIC), etc.

Mesures d'accompagnement
social lié au logement (ASL) *9*

Mesures d'accompagnement
social personnalisé (MASP) *10*
Mesures de protection judiciaires
11

Relogement social prioritaire (RSP)
12

ou hébergement temporaire dont
logement d'urgence ou logement en
allocation logement temporaire (ALT)

Autres ressources

Aides financières *15* : Fonds
de solidarité logement (FSL), Caisse
d'Allocations familiales (CAF), associa-
tions caritatives, fondations, mutuelles,
Présidence de la République, etc.

Entreprises de nettoyage

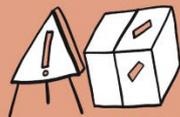
Travaux *16* : Compagnons
bâisseurs, Maîtrise d'œuvre urbaine et
sociale (MOUS) *17*
etc.

Services juridiques (bailleurs
sociaux...)

Associations, bénévoles, proches,
voisins, famille, toute personne tierce
qui a la confiance du ménage.



Vos questions au 06 16 81 44 58

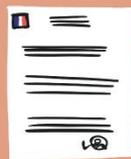


④ EN DERNIER RECOURS

Saisine possible de la COMMISSION CAS COMPLEXE HABITAT INDIGNE à tout moment d'une procédure coercitive quelque soit le statut du ménage (locataire, propriétaire occupant) pour déterminer les actions à mettre à œuvre. *3*



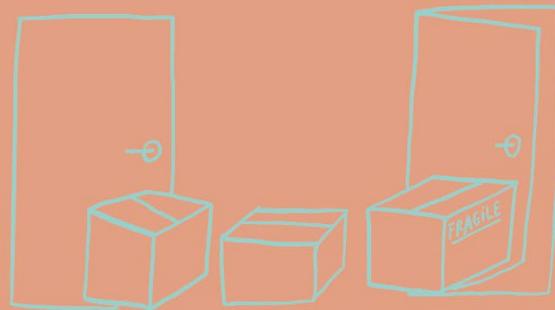
Arrêté municipal *18*



Arrêté préfectoral *19*
Traitement du danger pour la personne ou son entourage,
Possibilité de travaux d'office.



Hospitalisation sans consentement en psychiatrie *20*



ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION D'INCURIE

FICHE N° 1

Guichet Unique Logement Indigne (GULI35)

Mission générale :		Réception et centralisation des signalements de logements indignes en Ile-et-Vilaine / Information des occupants / 1 ^{ère} qualification de l'indignité / Repérage et orientation vers les dispositifs opérationnels
Mission spécifique pour les situations d'incurie :		Réception des signalements de situations d'incurie par des personnes non chargées de la résolution du problème / Transmission du signalement aux professionnels désignés par le groupe de travail « incurie » en fonction du statut de l'occupant et de la nature du logement occupé.
Territoire d'action :		Le Département d'Ile-et-Vilaine
Modalités de saisine :	Qui peut vous saisir ?	Tout public : Pompier, entourage (voisin, famille), propriétaire, acteur associatif...
	Comment ?	Par téléphone : 0806 706 806 Ligne spécifique Logement indigne Par mail : contact@habitat-indigne35.fr ou contact@adil35.org Via le site : https://habitat-indigne35.fr/
Modalités d'intervention :		<p>Pas d'intervention directe auprès des occupants de logements en situation d'incurie. Transmission systématique et rapide des signalements en fonction du statut d'occupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si propriétaire occupant = > au maire - Si locataire d'un logement communal = > au maire - Si Locataire du parc social = > au bailleur social - Si locataire du parc privé = > à un intervenant social (CDAS, CCAS, CIAS, mandataires judiciaire)
Contacts		<p>Madame Karine JULIEN /Juriste Chargée de mission « logement indigne » à l'ADIL 35 ADIL 35 22 rue Poullain Duparc - 35000 Rennes 02.99.78.27.27 k.julien@adil35.org</p>



Dr Elisabeth SCHEPPARD, Psychiatre CHGR

Namir ARAZAM, Responsable pôle social Espacil, ADOHlm



« HYLO 35 »

Hygiène au Logement en Ille et Vilaine



UN BREF HISTORIQUE DU DISPOSITIF

- Un constat : Une augmentation des situations d'incurie
- Mise en place Hylo sur Rennes en 2008 via Neotoa
- L'ADO Habitat d'Ille et Vilaine a validé en 2015 le déploiement réseau Hylo 35 à l'ensemble du département et à l'ensemble des bailleurs sociaux.

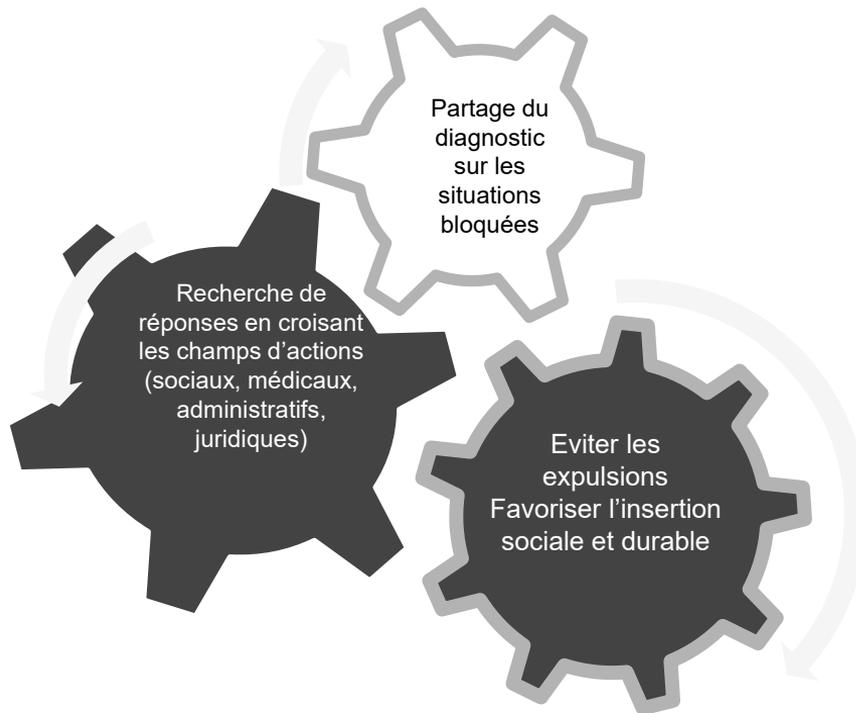


LE PUBLIC VISÉ

Locataires rencontrant une problématique d'hygiène importante dans leur logement pouvant impacter leur santé, leur environnement et le maintien au logement.

- Syndrome de Diogène
- Phénomènes d'incurie

LA VALEUR AJOUTÉE DE CES COMMISSIONS





FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES HYLO

- Favoriser une interconnaissance entre les acteurs
- Repérage des situations et présentation en commission
- Elaboration d'un plan d'action,
- Orientations vers les partenaires
- Mise en place des actions concertées

● L'ORGANISATION DE SES COMMISSIONS

- Chaque bailleur anime une plateforme.



EMERAUDE ET LA RANCE

Pays de Saint Malo
Mélody MARTIN
et **Alice WATTEZ**

ESPACIL HABITAT

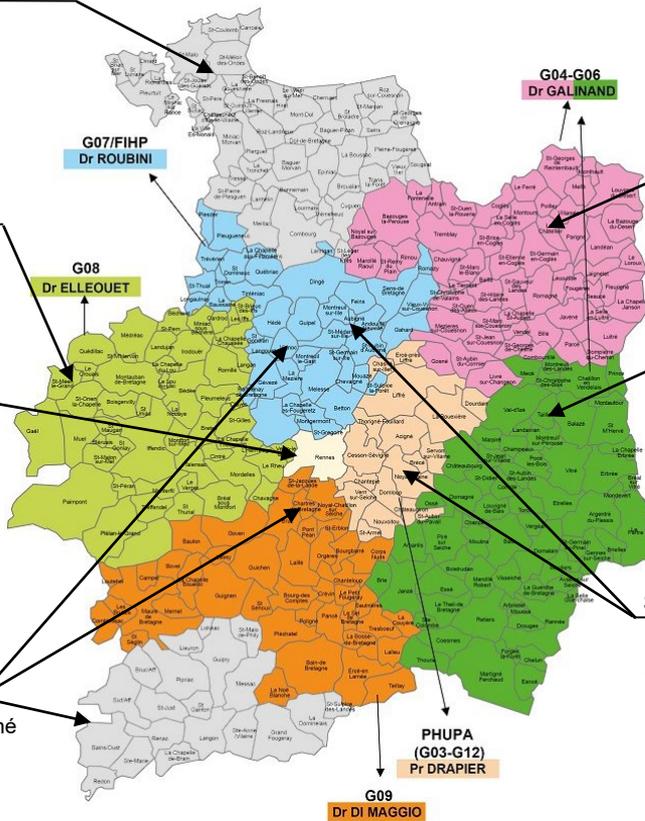
Pays de Brocéliande
Namir ARAZAM

ARCHIPEL HABITAT

Rennes Métropole
Eric BOIVENT

NEOTOA

Pays du val d'Ille/Aubigné
Pays de Chateaugiron
Pays de Redon
Sylvie FROGERAIS



Vos questions au 06 16 81 44 58

EMIL

Docteur CALOONE, Praticien hospitalier,

Catherine PINCET -LEPAGE, Cadre supérieur de santé,

Erwan MARRE, Cadre de l'équipe,

David DUBOIS, Infirmier,

Léa CHAUVIN, Travailleur social, membres de l'équipe mobile
incurie

Equipe Mobile Incurie dans le Logement (EXPÉRIMENTALE)



Contextualisation

- ▶ Projet expérimental sur deux années
- ▶ Financement Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental 35
- ▶ Centre Hospitalier Guillaume Régnier / Pôle G07



- ▶ Ce projet s'inscrit dans les orientations suivantes:
 - ▶ Le Projet Territorial de Santé Mentale 35 (**PTSM35**)
 - ▶ Le Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne (**PDLHI**)
 - ▶ Le Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (**PDALHPD**)
 - ▶ Les travaux menés dans le cadre du **Conseil Rennais de Santé Mentale** et de la recherche action menée par l'**APRAS**

Composition de L'Equipe

- ▶ Dr Sophie Caloone (Psychiatre)
- ▶ Catherine Lepage-Pincet (Cadre Supérieure de Santé)
- ▶ Erwan Marré (Cadre de Santé)
- ▶ Léa Chauvin (Conseillère en Economie Sociale et Familiale)
- ▶ David Dubois (Infirmier)

Mission Principale

- ▶ Double expertise : Psychiatrique et Sociale
- ▶ Evaluation des situations d'incurie et/ou Syndrome de Diogène dans les logements
- ▶ Personne en non demande de soin

Intervention



Pour conclure :

- ▶ EMILe n'assure pas de suivi au long cours
- ▶ EMILe n'est pas une équipe d'urgence
- ▶ EMILe n'intervient pas dans les seules situations d'indécence

A l'avenir ...

- ▶ Rôle pédagogique et de communication (équipes, partenaires, familles, professionnels...)

Fiche de contact

- ▶ Professionnel et/ou organisme signalant la situation :
- ▶ Coordonnées (n° tel et/ou mail) :

Nom / prénom de la personne concernée:

.....

Date de naissance :

.....

Adresse postale :

.....

Coordonnées (n° tel et/ou mail) :

.....

Nombre de personnes vivant au domicile :

.....

- ▶ Descriptif de la situation :

.....

Synthèse

Sylvie MOISDON-CHATAIGNIER, Professeur des Universités,
Faculté de droit et de science politique de Rennes

Conclusion

Caroline ROGER-MOIGNEU, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille -et-Vilaine déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage

David LE GOFF, Directeur de la délégation départementale d'Ille -et-Vilaine de l'ARS Bretagne

● Evaluation

[Wooclap](#)